

attribution des primes pour des contractuels

Par **nikolass**, le **25/06/2008** à **19:13**

Bonjour,

Je suis contractuel dans une université dans un service qui est scindé en 2 partie, je travaille donc pour deux directeurs différents et mon salaire est partagé entre ces deux composantes. Je suis assistant ingénieur et je suis en train d'essayer de négocier avec mon premier directeur l'attribution d'une prime, la PPRS (prime de recherche). Celui ci me l'a refusé pour des questions de coût. Le second directeur pour lequel je travaille m'a proposé de prendre en charge cette prime. Le premier directeur refuse de me l'attribuer au motif que la direction des personnels vient de changer la méthode d'attribution de ces primes. En premier lieu, il me l'avait refusé pour des questions de coût, maintenant c'est administratif.

J'ai tenté de trouver des informations afin de savoir si j'ai droit ou pas a cette prime du fait de mon status de contractuel. Éventuellement, je souhaiterais savoir si je peux prétendre à d'autres primes du fait de mon status de responsable informatique.

Merci pour tous les éclaircissements que vous pourriez m'apporter.

Nikolass

Par **Ishou**, le **25/06/2008** à **21:59**

Ouh là là, ça, c'est un peu poussé pour nous, pauvres étudiants normaux lol

Par **nikolass**, le **25/06/2008** à **23:02**

Merci quand même, pour moi pauvre contractuel je t'avoue que c'est un peu la jungle également. Je ne sais pas vraiment où glaner des infos.

Je ne sais pas vraiment où trouver les textes qui régissent mon status.

Par **Camille**, le **26/06/2008** à **11:39**

Bonjour,

Ben, je dirais... "parcours du combattant" assez classique...

1°) les collègues dans des positions similaires (y inclus autres universités)

2°) la fameuse direction des personnels

3°) l'inspection du travail du coin

4°) les organisations syndicales

5°) éventuellement, consultations avocats gratuites en mairies / sous-pref / pref / maisons de la justice et du droit.

Stratégie de base, en gros : chaque fois qu'on vous dit "c'est pas possible", répondez "c'est écrit où ?" et quand on vous dit "ça n'existe pas", répondez "où c'est écrit, ce qui existe ?" :))

Image not found or type unknown